

SIVOS « Les Prés Verts »

ST SATURNIN DU BOIS / ST PIERRE D'AMILLY



Accueil de Loisirs

Périscolaire et Extrascolaire

Projet Pédagogique

2023

SIVOS « Les Prés Verts »

26 rue de la mairie 17700

ST SATURNIN DU BOIS

05.46.51.00.14 sivos.ssdb.spda@orange.fr

Accueil de Loisirs

24 rue de la mairie 17700

ST SATURNIN DU BOIS

05.46.51.75.14 alsh@stsat17.fr

SOMMAIRE

Préambule

L'équipe encadrante et le rôle de chacun

La vie quotidienne

Les journées types

Le fonctionnement

Les activités

Les objectifs pédagogiques

Les téléphones d'urgence

Autres



I- Préambule

L'Accueil de Loisirs de Saint Saturnin du Bois est géré par le SIVOS « Les Prés Verts » ; il a pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif, récréatif répondant à des besoins importants pour les parents : besoins de garde, de sécurité, d'apprentissage à la vie quotidienne en collectivité et en loisirs collectifs.

L'Accueil de Loisirs doit prendre en compte l'individu à part entière ; l'aider à s'exprimer, s'épanouir, à se construire pour l'amener à être autonome.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie de l'enfant : école, famille, intervenants extérieurs, partenaires, élus...

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs constitue une réflexion collective qui définit les objectifs éducatifs et les moyens qui sont mis en œuvre pour les atteindre.

Il n'est pas figé, il peut se voir modifier à tout moment, ce projet est un support permanent pour les animateurs.

L'environnement

L'Accueil de Loisirs est situé au sein du groupe scolaire de ST SATURNIN DU BOIS. La bibliothèque est également dans les locaux ; à 300 mètres un terrain de sport, un city stade et un terrain de tennis.

Les divers lieux occupés sont conformes aux règles de sécurité et correctement aménagés pour une surveillance aisée des enfants.

Les locaux

1. Une salle d'accueil avec espace bureau et espace jeux/activités servant également pour le goûter
2. Une cuisine pour la préparation et prise des goûters avec un évier, un four micro-ondes, un réfrigérateur et un espace « calme » y est aménagé
3. La salle des associations jouxtant l'accueil de loisirs également mise à disposition pour les activités
4. La salle de motricité pour le temps calme et l'été en salle d'activités
5. La cantine
6. Les cours de l'école et la cour de l'accueil de loisirs : trois espaces extérieurs clos
7. Des sanitaires adaptés à la taille des enfants dans chaque endroit énuméré ci-dessus

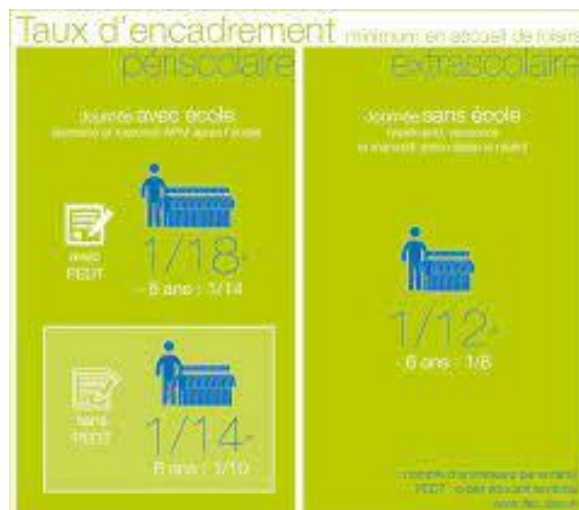
Nous pouvons également, si besoin, occuper une partie des locaux scolaires si nécessaire selon un calendrier « d'espaces partagés » :

A chaque début de séjour, les animateurs et les enfants sont informés de l'affectation des salles.  *Le rangement des salles d'activités est à la charge du groupe.*

Le public accueilli

Les enfants, âgés de 3 à 12 ans, des communes de ST SATURNIN DU BOIS, ST PIERRE D'AMILLY et MARSAIS sont accueillis en priorité puis ceux des communes avoisinantes.

L'équipe d'animation peut encadrer jusqu'à 40 enfants maximum par jour tout en respectant les normes des taux d'encadrement :



Périscolaire moins de 5h/ jour avec PEDT

1 animateur / 14 enfants de moins de 6 ans

1 animateur / 18 enfants de plus de 6 ans

Périscolaire plus de 5h/jour avec PEDT

1 animateur / 10 enfants de moins de 6 ans

1 animateur / 14 enfants de plus de 6 ans

Extrascolaire

1 animateur / 8 enfants de moins de 6 ans

1 animateur / 12 enfants de plus de 6 ans

II - L'équipe encadrante et le rôle de chacun

L'équipe encadrante prend en charge les temps d'accueils périscolaires (matin/soir/mercredi) et extrascolaire (vacances).

Johanna BOISSINOT : Directrice périscolaire/extrascolaire - BPJEPS LT/BAFD

Natacha ANGIBAUD : Animatrice périscolaire/extrascolaire - BAFA, Référente mercredi.

Caroline RIOUX : Animatrice périscolaire/extrascolaire - BAFA

Lucie DOS SANTOS : Animatrice périscolaire/extrascolaire - CAP AEPE /Stagiaire BAFA

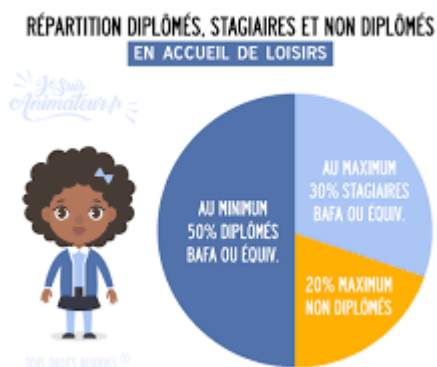
Nicolas SAUVIGNON : Directeur adjoint périscolaire mercredi / extrascolaire - BAFD

Nathalie FOURNIER : Animatrice extrascolaire - BAFA

D'autres recrutements sont faits en amont selon les besoins de la structure, afin de respecter les taux d'encadrement.

Du personnel non diplômé mais avec de l'expérience peut aussi être embauché.

Il est également possible de faire appel à des bénévoles ayant, pour une activité particulière, une compétence spécifique.



L'équipe est garante du développement et du bon fonctionnement de la structure, elle veille :

- A l'épanouissement de chaque individu
- Au respect de chacun afin d'avoir un fonctionnement agréable et dynamique.

La directrice

Garantit la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant

Prend en compte les mineurs atteints de troubles de la santé ou porteur de handicap

Garantit la mise en place du projet pédagogique en lien avec le projet éducatif

Doit être formateur auprès des animateurs (stagiaires ou BAFA)

Mène les réunions d'informations, de préparations

Établit les horaires de l'équipe d'animation

Assure la gestion administrative de l'accueil

Coordonne tout le personnel

Accueille les parents et les enfants

Évalue les projets

Effectue des bilans réguliers

Développe les partenariats et la communication

La directrice est responsable de l'ensemble du personnel, de la structure, de la bonne marche de l'accueil, de la sécurité, de l'hygiène corporelle et alimentaire.

Elle peut être reconnue pénalement responsable en cas d'incident grave.

Elle doit veiller :

- au respect de la réglementation
- au respect et au suivi des actions engagées par le personnel
- à avoir de bonnes relations avec l'ensemble des partenaires
- à l'équilibre et l'hygiène alimentaire, corporelle, des locaux...

La directrice a un pouvoir décisif et doit savoir trancher en cas de conflit entre personnes (s'il n'y a pas d'autres solutions) ou en cas de faute grave liée au manquement de la sécurité physique, morale ou affective de l'enfant.

Les animateurs

Veillent au respect du rythme et bien-être de chaque enfant

Sont garants de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant

Gèrent les temps d'activité et de vie collective

Gèrent le groupe d'enfants, le matériel...

Sont dynamiques, motivés, motivants, imaginatifs, ponctuels, et surtout conscients de la responsabilité qu'ils ont (ne mettent pas les enfants en danger)

Sont des référents et modèles pour les enfants (attention à la tenue vestimentaire et à son langage)

Proposent des activités manuelles, des jeux diversifiés

Sont capables de se remettre en question sur leurs pratiques d'animation et d'encadrement

Sont présents et participent aux réunions

Doivent être capables de s'adapter à toutes modifications ou contraintes

Doivent être à l'écoute des enfants et tenter d'y répondre au mieux

Doivent connaître en permanence le nombre d'enfants sous leur responsabilité.

Doivent toujours être d'humeur égale et feront preuve de patience.

➡ *Un animateur épanoui = des enfants épanouis.*

Pour le bien-être de tous, merci de prendre soin du matériel et de le ranger à sa place.

Le personnel technique

Un agent technique travaille pour l'accueil de Loisirs ; il assure la mise en chauffe des repas dans les conditions d'hygiène et de sécurité, met le couvert, fait la vaisselle et nettoie les locaux.

Il fait partie de l'équipe, il peut être amené à être au contact des enfants, des parents ; il a un rôle important pour le bon fonctionnement de l'accueil.

Une fiche de poste lui est remise et il doit s'organiser selon le temps qui lui est imparti.

III- LA VIE QUOTIDIENNE

Les horaires

L'accueil périscolaire :

* les lundi, mardi, jeudi, vendredi : **7h30 à 8h45 et 16h35 à 18h30**

* le mercredi : **9h à 16h30** avec possibilité de péri-accueil de : 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30

Inscriptions possibles : Le matin = 9h-12h sans repas ; Toute la journée = 9h-16h30 avec repas et goûter ; L'après-midi = 13h30-16h30 avec goûter

L'accueil extrascolaire :

*Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (sauf fermeture annuelle en août et à Noël) : **9h à 17h** avec possibilité de péri-accueil tous les jours de : **8h à 9h et de 17h à 18h**

Inscriptions possibles : Le matin = 9h-12h sans repas ; Toute la journée = 9h-17h avec repas et goûter ; L'après-midi = 14h-17h avec goûter

Temps Péri-accueil

MATIN

Ouverture à 7h30 en périscolaire et à 8h en extrascolaire avec la directrice et/ou un animateur qui assure l'accueil (pointage des enfants qui arrivent).


Les enfants sont déposés par leurs représentants légaux.

Les autres animateurs arrivent respectivement à :

- 7h45 (les jours d'école)
- 8h15, 9h et 9h30 (le mercredi)
- 9h, 9h15 et 9h30 (pendant les vacances)

Les enfants peuvent jouer en autonomie (jeux de société, coloriages ou selon les envies) ou avec un animateur.

Des activités courtes et calmes peuvent être proposées qui pourront être arrêtées facilement quand tous les enfants seront arrivés.

 *L'animateur est : ponctuel, accueillant, disponible, prends le temps d'accueillir chaque parent et enfant (aider l'enfant à se séparer de ses parents si besoin). L'animateur joue avec les enfants, leur propose des activités ou des jeux.*

SOIR

Fermeture à 18h30 en périscolaire et à 18h en extrascolaire avec la directrice et/ou un animateur qui assure les départs (pointage des enfants qui partent).

Seul, les représentants légaux ou les personnes nommément désignés par écrit sont autorisés à récupérer les enfants.

Les autres animateurs partent respectivement à :


- 18h15 (les jours d'école)
- 16h15, 16h45 et 17h15 (le mercredi)
- 17h, 17h15 et 17h30 (pendant les vacances)

Pour un départ prématuré, une décharge de responsabilité doit être signée.

L'animateur s'assure de l'identité de toutes personnes venant récupérer un enfant.

Les enfants peuvent jouer en autonomie (jeux de société, coloriages ou selon les envies) ou avec un animateur.

Des activités courtes et calmes peuvent être proposées qui pourront être arrêtées facilement au fur et à mesure du départ des enfants.

 *L'animateur est disponible pour les parents, donne des informations sur la journée des enfants et répond aux questions des parents (si ce sont des questions administratives, il envoie les parents vers la direction).*

Les jeux sont rangés au fur et à mesure avec les enfants. L'animateur commence à nettoyer les tables et met les chaises sur la table (suivant le nombre d'enfants restant) vérifie le rangement des armoires de jeux.

Temps collectif du matin

Pendant les vacances, les enfants sont généralement rassemblés par les animateurs pour faire l'appel, présenter la journée et revoir les règles de vie si nécessaire.

Chaque groupe part ensuite dans sa salle respective avec son animateur référent.

Temps d'activités matin et après-midi

Les animateurs proposent leurs activités avec motivation et envie.

Un modèle, pour les activités manuelles, sera toujours présenté au groupe en amont.

L'animateur accompagne les enfants dans l'activité et les aide.

Les enfants aident au rangement et au nettoyage une fois l'activité terminée, puis peuvent aller dehors si un animateur s'y trouve.

Il n'y a pas de temps pour l'activité, elle peut durer plus ou moins longtemps.

Temps libres

Quand les activités sont terminées, les enfants peuvent jouer dehors ou à l'intérieur (selon l'occupation des lieux) sous la vigilance d'un animateur.

Les enfants choisissent leurs jeux ; l'animateur peut jouer avec eux tout en surveillant et en étant à l'écoute des demandes des enfants et reste disponible.

L'animateur peut prendre une pause de 20 minutes entre 13h30 et 15h00.

Cette pause fait l'objet d'une organisation préalable entre collègues.

Temps du repas

Les enfants passent aux toilettes puis se lavent les mains avant d'aller à la cantine.

L'animateur montre l'exemple en se lavant les mains également.

Les enfants sont servis à table. Chacun déjeune avec qui bon lui semble sachant qu'il y a des grandes et des petites tables.

Les animateurs assurent le service et mangent en même temps que les enfants ; ils doivent aussi surveiller et s'assurer que chaque enfant mange ou du moins goûte les plats mais on ne le force pas.

On accompagne également les enfants à une plus grande autonomie, à savoir couper sa viande, se servir seul, débarrasser son couvert, nettoyer sa table.

Le moment de repas doit être un moment d'échange, de convivialité et de calme afin que l'enfant se sente détendu durant ce moment.

Les menus sont affichés afin que les enfants et les familles puissent en prendre connaissance.

Temps calme / sieste

L'enfant aspire à des moments de halte dans une ambiance calme ; aussi pendant les vacances et le mercredi après le repas, un moment de tranquillité est instauré.

Relaxation obligatoire pour les 3/5 ans (PS et MS) dans une salle appropriée, équipée avec des petites couchettes ou des tapis de sol.

L'animateur responsable de la sieste rassemble tous les enfants, les fait passer aux toilettes, puis prend leurs doudous et surveille le dortoir

Il accompagne les enfants pour l'endormissement (musique ou histoires), il peut préparer ses activités si tous les enfants sont endormis

Les enfants sont réveillés à 15h maxi.

Pour les 6/12 ans, des jeux tranquilles, jeux de société, lecture, bavardage en groupe ou visionnage d'une vidéo sont proposés.

Temps du goûter

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs et se prend après la classe ou après les activités du mercredi ou des vacances. Il est préparé en amont par la directrice ou un animateur, l'aide des enfants peut être la bienvenue.

C'est un repas relais sur le plan énergétique, pas trop copieux pour que l'enfant retrouve son appétit pour le dîner : Pain, gâteaux, fromage, chocolat, confiture, fruits, eau, sirop sont généralement servis.

Ces petits repas sont pris dans une ambiance calme, agréable, détendue autour d'une table à l'intérieur ou à l'extérieur suivant la météo.

IV-LES JOURNÉES TYPES

Accueil périscolaire

Les jours d'école

| 7h30 à 8h45 | 16h35 à 18h30 |
|-------------|---------------------------|
| Accueil | Goûter |
| Jeux Libres | Accueil |
| Animations | Jeux Libres Animations |

Le mercredi

| | 7h30 à 9h | 9h à 12h | 12h à 13h | 13h à 14h | 14h à 16h | 16h à 16h30 | 16h30 à 18h30 |
|--|-----------------------------|----------------------|--|---|-----------|-------------|----------------------------|
| | Péri-accueil Jeux libres | Accueil Activités | Repas 12h départ des enfants inscrits le matin | Temps calme 13h30 accueil des enfants inscrits l'après-midi | Activités | Goûter | Départ Péri-accueil |

Accueil extrascolaire

| | 8h à 9h | 9h à 12h | 12h à 13h30 | 13h30 à 14h30 | 14h30 à 16h30 | 16h30 à 17h | 17h à 18h |
|--|-----------------------------|----------------------|--|---|---------------|-------------|------------------------|
| | Péri-accueil Jeux libres | Accueil Activités | Repas 12h départ des enfants inscrits le matin | Temps calme 14h accueil des enfants inscrits l'après-midi | Activités | Goûter | Départ Péri-accueil |

V-LE FONCTIONNEMENT

Inscriptions / Facturation

La directrice coordonne les inscriptions (dossiers, modalités...) et établie la facturation.

Les familles reçoivent les documents par mail ; une communication existe aussi via Facebook.

Règlement intérieur

Il est établi par la directrice ; ensuite il est proposé et approuvé en conseil syndical.

Il est distribué aux familles, affiché dans les locaux.



Vie collective

Le mercredi et pendant les vacances, afin de répondre au mieux aux besoins, aux envies, aux attentes de chacun, les enfants sont divisés en 3 groupes :

Groupe 1 = 3-5/6 ans (PS/MS/GS)

Groupe 2 = 6/7-8 ans (CP/CE1)

Groupe 3 = 9 /12 ans (CE2 et +)

Cependant, les groupes 2 et 3 peuvent être regroupés si l'effectif n'est pas assez important pour constituer deux groupes.

Idem, pour les jeux, les sorties, les groupes sont mélangés mais les animateurs restent vigilants au fait qu'un « petit » soit aidé d'un « grand ».

Tous les groupes se retrouvent sur les temps de vie collective, temps libres....

L'organisation des animations

L'équipe d'animation est employée par le SIVOS « Les Prés Verts ».

Les réunions de préparation, d'évaluation et de bilan ont lieu une fois par mois (2h) pour l'organisation des mercredis et avant chaque période de vacances (2h pour les petites vacances et 10h pour l'été).

Ces rencontres permettent de proposer un planning des activités, d'évaluer et de discuter du travail avec les enfants mais aussi d'établir des bilans en équipe.

L'équipe est à l'écoute des enfants et essaie d'établir les activités en fonction des demandes.

Un thème est proposé à chaque vacance et un thème annuel est défini pour les mercredis en concertation avec l'équipe enseignante.

Le thème permet à l'équipe d'avoir un fil conducteur mais les activités peuvent ne pas être essentiellement en lien avec lui.

Relation avec les familles

La directrice se chargeant des accueils du matin et du soir, elle rencontre de ce fait tous les parents.

Pour la communication : un téléphone fixe avec répondeur est à disposition ainsi qu'une adresse mail.

La sécurité

- Aucun enfant ne doit rester seul
- Ne pas mettre un enfant en danger
- Le règlement doit être respecté
- Respecter le taux d'encadrement
- Des exercices intrusions, incendies... sont régulièrement mis en place
- Respect du plan Vigipirate (lorsque les enfants sont dans la cour, le portail est fermé à clé et lorsque les enfants sont à l'intérieur du centre, la porte du centre est fermée à clé).

Les soins

Trois trousse de secours sont à disposition dans chaque lieu de la structure ; elles sont régulièrement entretenues et vérifiées. Dans chacune d'elle, se trouve un registre infirmerie où chaque personne effectuant des soins se doit de noter toutes les informations nécessaires.

Avant chaque sortie, l'animateur doit prendre et vérifier la trousse de secours qu'il emmène avec lui.

- *Pour tous les petits accidents « bénins »* : faire les soins appropriés.
- *Pour les accidents plus graves* : Appeler les secours (le 15), prévenir la famille / la direction / la présidente du SIVOS et **remplir une feuille de déclaration d'accident**

La santé

Les enfants atteints de maladie chronique, d'allergie ou d'intolérance alimentaire peuvent être accueillis à l'accueil de loisirs.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place pour que l'enfant puisse bénéficier de son traitement ou son régime alimentaire afin de se sentir en sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

En l'absence de PAI, un traitement médical prescrit peut être administré par l'équipe d'animation avec l'ordonnance médicale qui est indispensable et une autorisation parentale.

Le handicap

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueilli en ACM à condition qu'ils ne soient pas en danger ou ne mettent pas en danger les autres enfants.

Tous les acteurs doivent travailler à la réussite de l'inclusion.

Les modalités d'accueil de l'enfant en situation de handicap, doivent être définies en amont.

Une rencontre entre les parents, l'enfant et l'équipe de la structure sera organisée pour prendre en compte les besoins, les attentes, les habitudes de l'enfant.

Un PAI pourra être formalisé pour accompagner au mieux l'équipe pédagogique.

Toutes les indications permettant de mieux connaître et accueillir l'enfant devront y être noter : *famille, scolarité, lieux de soins, traitement médical, contre-indications, sorties, comportement, besoins, motricité, appareillage, communication, modalités d'accompagnement, habillage, toilette, repas, coucher....*

La restauration

Elle est assurée par liaison froide, par une société de restauration.

La directrice s'occupe des réservations et du bon déroulement des repas avec l'aide des animateurs.

L'agent technique s'occupe de la mise en chauffe des denrées.

Le goûter étant fourni par l'accueil de loisirs, la directrice achète également les goûters pour tous les enfants.

Les transports

Pour les sorties, les transports sont assurés par une compagnie de transport.

Les mini- bus de la CDC peuvent aussi être réservés et utilisés.

Le budget de fonctionnement

Chaque année un budget est alloué par le SIVOS pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

La directrice présente en amont un budget prévisionnel qui est vérifié et voté en conseil syndical.

L'évaluation

L'évaluation est continue et constante. L'équipe s'appuie essentiellement sur les remarques des enfants ou sur les observations qu'elle peut faire.

Des bilans sont écrits par la directrice et envoyés aux animateurs et aux élus.

VI- LES ACTIVITES

Les activités proposées à l'accueil de loisirs devront être d'une manière générale, des activités de découverte, dans différents milieux, avec différentes personnes : découverte d'activités culturelles, physiques, sportives, manuelles

Elles permettent aux enfants de découvrir différentes matières ainsi que la façon de les exploiter.

Les activités seront adaptées aux enfants et à leurs possibilités.

Les enfants peuvent être associés à l'élaboration des plannings en tenant compte de leurs idées, de leurs envies en terme de loisirs et cela dans la mesure du réalisable.

Enfin les activités devront avoir un attrait ludique afin de permettre à chacun de prendre plaisir.



Le matin et le soir

Les activités sont plutôt calmes de type jeux de société, lecture, dessins....

Ponctuellement (noël, pâques, fête des mères...), des activités manuelles sont proposées.

La responsabilité des enfants est systématiquement recherchée même chez les plus petits.

L'enfant peut exercer son libre choix, même de ne rien faire.

Il a besoin de temps où il puisse jouer, s'exprimer et prendre de vraies initiatives.

Le jeu permet à l'enfant la découverte d'activités, seul pour un apprentissage de l'autonomie ou bien avec d'autres pour un apprentissage de la socialisation.

Un matériel éducatif et adapté est mis à disposition :

- jeux éducatifs collectifs (puzzles, kapla, légo..)
- jeux de société
- jeux individuels (dînette, petites voitures....)
- livres

Les jeux sont adaptés à l'âge des enfants et accessibles en permanence.

Pour les vacances et pour les mercredis (par période)

Un planning d'activités est préparé en amont par l'équipe d'animation ; ce dernier est envoyé aux familles par mail en même temps que les modalités d'inscription.

Les différentes activités doivent permettre à l'enfant d'utiliser ses capacités :

- de raisonnement
- d'agilité
- de patience
- d'imagination
- de création
- d'attention

Il peut ainsi s'exprimer, prendre des responsabilités, collaborer.

Deux activités sont proposées chaque jour : une le matin et une l'après-midi.

Les activités physiques et sportives sont programmées de préférence le matin pour respecter au mieux le biorythme des enfants.

Des animations en direction des familles sont organisées régulièrement : spectacle, exposition, concours de gâteaux.....

Avant l'activité : L'animateur prépare son espace de travail, son matériel et réfléchit à la sécurité.

Pendant l'activité : Il établit un climat de confiance, explique le but, met en valeur l'activité, responsabilise l'enfant et s'adapte à ses capacités.

Après l'activité : Il fait participer l'enfant au rangement, met en valeur sa création, fait le bilan avec le groupe.

VII- CADRE PEDAGOGIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les communes de ST SATURNIN DU BOIS et ST PIERRE D'AMILLY se sont associées en SIVOS pour faire perdurer les actions éducatives visant plus particulièrement l'accueil des enfants de 3 à 12 ans.

Les valeurs fondamentales telles que la solidarité, la citoyenneté, la tolérance, le développement de l'autonomie et l'engagement citoyen sont les bases du projet éducatif de l'Accueil de Loisirs du SIVOS « Les Prés Verts ».

La structure doit s'inscrire dans une dynamique de territoire, aussi, un projet Educatif Territorial et son Plan Mercredi traduisent cet engagement.

Les ambitions du Comité de Pilotage du PEDT étant :

- LE VIVRE ENSEMBLE : accueillir tous les enfants dans le respect de l'autre et de lui-même
- LA PARTICIPATION : permettre l'expression, la responsabilisation de l'enfant en fonction de son âge et de ses compétences
- LA REUSSITE : atteindre l'épanouissement de l'enfant et appréhender positivement les échecs
- LE DEVELOPPEMENT DURABLE : appréhender cette notion et apprendre à vivre dans un environnement sain

Les objectifs généraux du PEDT pour les trois ans à venir sont :

Objectif 1 : « Permettre à l'enfant de s'épanouir de manière individuelle et collective en pratiquant des activités variées ».

Objectif 2 : « Permettre à l'enfant de partager des activités collectives dans un cadre respectueux des autres et de l'environnement ».

Objectif 3 : « Permettre à l'enfant de comprendre son environnement et d'apprendre à le respecter ».

Objectif 4 : « Permettre à l'enfant de participer à la vie de la structure et d'appréhender sa future citoyenneté ».

Pour la rédaction de ce projet pédagogique, l'équipe d'animation s'est naturellement nourri du PEDT et décline si dessous les objectifs qu'elle s'est fixée pour assurer un accueil correct :



• FAVORISER L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL DE L'ENFANT

| Objectifs opérationnels | Démarches pédagogiques | Projets d'animation ou actions mises en place |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités sportives, culturelles, artistiques et ludiques - Découvrir son environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Développer la créativité - Développer la motricité - Sensibiliser au lien intergénérationnel - Sensibiliser à l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers manuels: créations diverses avec diverses matières (recyclage) et différentes techniques - Programmer des sorties - Faire des jeux collectifs et sportifs - Proposer des ateliers danses, chant, contes, relaxation... - Organiser des rencontres à EHPAD |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des temps d'écoute et de dialogue - Encourager la confiance en soi | <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'enfant de comprendre le monde qui l'entoure et d'y trouver sa place - Jouer avec - Intégrer un groupe - Développer la prise de décision, de choix de l'enfant - Favoriser l'imaginaire - Développer la curiosité | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ateliers théâtre - Mettre en place des temps d'échanges, de partage - Faire des bilans en groupe - Mettre en place de temps « libres » encadrés par les animateurs (Espaces ludiques) |
| <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les envies et les besoins | <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les activités - S'adapter aux rythmes | <ul style="list-style-type: none"> - Faire des groupes d'âges - Avoir un animateur référent - Laisser du temps |

- **PERMETTRE A L'ENFANT DE DEVENIR PROGRESSIVEMENT PLUS AUTONOME DANS TOUS LES MOMENTS DE SA JOURNEE ET ENCOURAGER LA RESPONSABILISATION ET FAVORISER LA SOCIALISATION**

| Objectifs opérationnels | Démarches pédagogiques | Projets d'animation ou actions mises en place |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Aménager les temps et les espaces -Établir des règles de vie (rangement/ respect du matériel et des locaux) -Participation aux évènements de loisirs des communes partenaires | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la vie quotidienne (hygiène/repas/ sieste/déplacements...) - Connaître les règles de sécurité -Responsabiliser l'enfant sur ses effets personnels - Apprendre à ranger et respecter les locaux, les jeux et le matériel - Faire découvrir et participer aux événements -Rendre l'enfant acteur -Laisser le libre choix des créations | <ul style="list-style-type: none"> - Faire participer aux tâches de la vie quotidienne - Proposer différents ateliers thématiques - Organiser des grands jeux à thèmes -Mettre en place des séjours courts / nuits au centre -Organiser des sorties extérieures / à la piscine |

- **FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE**

| Objectifs opérationnels | Démarches pédagogiques | Projets d'animation ou actions mises en place |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des moments d'échanges avec les différents partenaires - Pouvoir accueillir les enfants en situation de handicap - Favoriser la découverte et la pratique collective d'activités sportives et ludiques - Mise en place des règles de vie | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la solidarité et de l'entraide au sein de l'ALSH -Coopérer -Accepter les différences -Respecter l'autre et la collectivité -Responsabiliser l'enfant -Vivre, partager, réussir ensemble | <ul style="list-style-type: none"> - Faire participer au rangement - Afficher les règles de vie dans les lieux de vie communs - Instaurer des temps calmes pour discuter entre copains - Faire des jeux de société, de partage - Jouer en groupe |

VIII- LES REGLES DE VIE

Le règlement de l'Accueil de Loisirs devra être respecté par l'équipe pédagogique, les familles et par les enfants.

Les règles de vie doivent être respectées par les enfants pour qu'ils puissent établir avec l'adulte leurs droits et leurs devoirs pour parvenir à une vie citoyenne durant le séjour et dans leur vie. Les animateurs sont garants de la discipline au sein de la structure.

Je me comporte bien

Je suis poli

Je participe

Je joue

Je ne détériore pas le matériel

Si quelque chose ne va pas, je vais voir un adulte (dispute, personnel, accident...)

Les règles de vie sont affichées dans chaque salle d'activités.

En cas de problèmes, la directrice s'engage à en informer la présidente du SIVOS qui interviendra à ce moment-là (avertissement, exclusion...).

* Les règles d'usage du téléphone portable chez les enfants :

Pour les enfants de moins de 12 ans, le fait d'apporter un téléphone portable à l'accueil de loisirs est interdit ; une tolérance sera faite lors des séjours avec nuitée.

Pour éviter que son utilisation ne pose des problèmes à la vie en collectivité, l'équipe pédagogique abordera en début de séjour avec les parents et les enfants les règles d'usage du portable. S'il permet de garder le contact, il ne doit pas isoler l'enfant du reste du groupe et de l'équipe d'animation. Des explications quant à la diffusion de photos ou vidéos sur les réseaux sociaux seront données.

Les animateurs doivent aussi respecter les consignes qui leurs sont données :

- Un comportement et un langage correct en toute circonstance
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée aux activités
- Respect des autres
- Présence et participations aux réunions d'équipe
- Respecter son planning horaire

- Adopter une attitude et une hygiène corporelle convenable pour le bien de tous
- L'utilisation du téléphone portable pour des besoins personnels est à éviter ; il doit être en silencieux et rangé.
- La brutalité physique ou morale envers un enfant et/ou un adulte est interdite.
- Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans l'enceinte de l'Accueil et/ou en compagnie des enfants, un espace à l'extérieur est mis à disposition. Les pauses cigarettes sont donc tolérées mais ne doivent en aucun cas perturber l'organisation de la journée.
- La consommation d'alcool et de drogue est aussi strictement interdite.

La responsabilité civile et pénale de chacun est engagée pour non-respect des lois en vigueur.



IX- LES NUMEROS D'URGENCE

NUMÉROS D'URGENCE

- Directrice Mme BOISSINOT : 06.09.35.41.23
- Accueil de loisirs : 05.46.51.75.14
- Accueil SIVOS : 05.46.51.00.14
- SDJES : 05.46.35.25.30
- PMI : 05.46.31.31.60
- SOS enfance maltraitée : 119
- Sapeurs-Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Police Secours : 17
- Numéro d'appel d'urgence Européen : 112
- Centre Antipoison et Toxicovigilance Bordeaux : 05.56.96.40.80

Hôpital LA ROCHELLE : 05.46.45.50.50

Hôpital ROCHEFORT : 05.46.88.50.50

Cabinet médical ST GEORGES DU BOIS : 05.46.27.96.14

ADRESSE UTILE

- SDJES

Cité administrative Duperré

Place des Cordeliers -CS 60508 17021 LA ROCHELLE Cedex 1

